



Revoir Clair à Marsac-sur-l'Isle

Chers Voisines, Chers Voisins,



Les résultats du 1^{er} tour ont donné des aigreurs à certains qui en perdent le sens de la mesure, mais le moral est bon chez *Revoir-Clair à Marsac-sur l'Isle* et bien sûr chez « Marsac-sur-l'Isle, Ensemble et Autrement ».

Vu la teneur des attaques qui circulent, nous sommes obligés de mentionner au passage que nous avons bien sûr refusé une proposition de fusion de listes faite par un des membres, élu sortant, de la liste du Maire sortant. Deux personnes ont entendu cette proposition faite par téléphone lundi en fin de matinée.

Poursuivre un but d'intérêt public pendant 18 ans de mandat est parfois ingrat, mais j'ai eu la satisfaction du résultat en décembre 2024, quand j'ai vu les sourires des enfants prenant possession de leurs nouvelles écoles maternelle et élémentaire lumineuses.

Dans cette phrase de notre Tract 1 :

« Maire de 2008 à 2014 dans une Commune approchant 3500 habitants (4000 en 2024, agglomération 336000, à 20 km de Paris). Conseiller de 2014 à 2018. Adjoint aux finances depuis 2018, à la suite d'élections consécutives au rejet du budget. **Par tout temps, boussole fixée sur le cap de l'intérêt public.** Exemple de résultat : 2200 m² de locaux neufs pour écoles et accueil de loisirs, livrés fin 2024. »,

« Par tout temps » signifie : quels que furent les jeux « politiques » et les ambitions personnelles.

J'ai vu comment des élus pouvaient utiliser une Commune comme un jouet.

Au scrutin de 2014, les électeurs ont cru à des propositions irréalistes.

Et en 2018, après deux rejets du budget du Maire qui m'a succédé, le Préfet a convoqué les électeurs, à la suite de quoi j'ai repris les finances de la Commune en tant que Maire adjoint.

Le résultat est au dos de cette page.

Adjoint aux finances de cette Commune des Yvelines jusqu'à la mise en place du Maire triomphalement réélu (à 63%, participation à près de 65%), j'ai pris note de l'état de la Caisse au 17 mars : 3 555 000€ au compte au Trésor. Quant au statut du projet Ecole – ALSH : encore 100 000€ TTC de factures à payer, et un solde de 553 945€ en subventions à recevoir.

Vous savez, par la lecture de nos tracts, que de tels bons chiffres ne me suffisent pas : je les accompagne du calcul de la trajectoire financière de la Commune pour les années à venir.

Dans quelques heures, je deviens entièrement disponible pour calculer, partager, discuter avec vous la trajectoire de Marsac-sur-l'Isle.

A bientôt, pour notre Commune.

Jean-Bernard Bisson



Revoir Clair à Marsac-sur-l'Isle

Ci-dessous un exemple de projet majeur au long cours vécu dans une Commune de population comparable à celle de Marsac-sur-l'Isle, du temps où notre tête de liste était Maire (2008 – 2014) ou Adjoint aux finances (fin 2018 à 2026).
Les écoliers sont entrés dans les nouveaux locaux en décembre 2024.

Une nouvelle école en projet : des aménagements s'imposent de 2003 à 2020

L'école primaire et l'école maternelle demandent des adaptations. Un projet d'agrandissement se dessine déjà.

2003 : Une étude pour l'agrandissement de l'école primaire est confiée à un architecte parisien (Équipe municipale de Philippe Sander de 1997 à 2008)

2010 : La Terrasse est annoncée. Mais il faut d'abord sécuriser, pour les piétons et les véhicules, l'itinéraire vers ce chantier et ceux qui suivront en plein centre de Mareil. La Commune commence donc par renforcer et aménager l'axe majeur et en pente qu'est la rue de Port Marly : 60 centimètres en profondeur sur 480 mètres de long.

2011 : Un schéma directeur pour l'extension de l'école est publié.

2012 : Le bâtiment la Terrasse est créé, il comprend 2 salles de restauration, une cuisine et 4 salles polyvalentes (Équipe municipale de Jean-Bernard Bisson de 2008 à 2014).

2017 : un groupe de travail sur l'agrandissement de l'école est créé.

2018 : Une assistance à maîtrise d'ouvrage est lancée. Un rapport sur le diagnostic du groupe scolaire est édité, une analyse des besoins et une étude de faisabilité sont effectuées (Équipe municipale de Brigitte Morvant de 2014 à 2018).

2019 : L'étude de programmation et d'orientation sur le site actuel est actualisée. Un appel à candidature est lancé pour un concours restreint niveau « Esquisse plus ». L'objectif est de sélectionner 3 équipes amenées à présenter un projet pour : agrandir l'école élémentaire (5 à 7 classes supplémentaires), reconstruire la maternelle, créer des locaux pour un centre de loisirs de 100 places : 96 candidatures sont présentées.

Une commission d'Appel d'Offre (CAO) comportant 6 élus dont 1 de l'opposition, 3 personnes qualifiées (Architecte, Economiste, Ingénieur), ainsi qu'avec voix consultative : des représentants des parents d'élèves (PEEP, AIPE), l'Architecte des Bâtiments de France a sélectionné 3 projets (Équipe municipale de Dominique Lafon de 2018 à aujourd'hui)

Le constat de l'époque met en exergue plusieurs points :

- Le centre de loisirs ne possède pas de locaux adaptés : le préfabriqué est vétuste, exigü.
- L'école élémentaire manque de classes, deux sont installées dans le bâtiment de La Terrasse, deux autres dans le préfabriqué attenant au rez-de-chaussée.
- Une section internationale ne peut être créée, faute de place.
- Le bâtiment de l'école maternelle est obsolète, exigü lui aussi.
- A l'horizon 2030 : Mareil-Marly comptera 1000 habitants supplémentaires, 500 sont déjà arrivés.

1975 - 1977 1997 2003 2010 2012 2017 2018 2019

Mareil Côté Village | JANVIER 2025 | N°31

UN BUDGET ANTICIPÉ ET MAÎTRISÉ

La construction de ce nouveau bâtiment représente le projet le plus important sur Mareil-Marly réalisé depuis des années. Les premières études ont commencé il y a 20 ans, 4 équipes municipales y ont travaillé.

En plus de ces études et du marché de travaux spécifiques au nouveau bâtiment de l'école, il a fallu financer des mesures transitoires, à la suite du démontage et donc de la disparition de l'ancienne école maternelle : transformation de garages en classes, transformation de la Salle des Fêtes en salle de motricité et dortoir, survol de la mairie par des classes préfabriquées à installer, louer et désinstaller etc.

Mais grâce :

- aux subventions obtenues de nos partenaires publics,
- aux taux faibles de deux nouveaux emprunts,
- à l'absence d'aléas majeurs et à une faible actualisation des prix à la hausse pendant la réalisation du projet, la Commune peut poursuivre son plan d'investissement et d'équipement pluriannuel.

Nous n'avons pas eu besoin d'entamer la trésorerie de la Commune qui reste disponible à la réalisation d'autres projets. L'effort sera donc supportable et réparti sur plusieurs mandats.

Dépenses	Frais d'études et divers	931 137 € HT
	Travaux	7 607 563 € HT
	Total *	8 538 700 € HT
Recettes	Subvention Région Ile de France	1 950 000 €
	Subvention Département	1 000 000 €
	Subvention CAF	420 000 €
	Subvention État	213 489 €
	Subvention Agence de l'Eau	72 518 €
	Sous total	3 656 007 €
	Emprunt**	5 000 000 €
	Total	8 656 007 €

*Ces chiffres sont encore provisoires les contrats n'étant pas encore tous signés.

** Deux emprunts ont été contractés en 2022 :

- l'un de un million au taux fixe de 1.41% sur 25 ans

- l'un de quatre millions au taux fixe de 1.05% sur 20 ans

En capital et intérêts, tant qu'ils sont parallèles, ces deux emprunts, en remboursement de capital et intérêts, représentent une sortie de trésorerie de 270 463.80 € chaque année.

Pour comparaison, il est intéressant de noter qu'à partir de la mi-2027, la Commune n'aura plus à décaisser environ 136 000 euros en année pleine, pour l'emprunt de 2012 sur 15 ans pour la Terrasse, alors soldé.

